



Politique de rémunération de Rothschild Martin Maurel/Rothschild & Co Wealth Management Belgium

Rothschild Martin Maurel : Communiqué sur la politique de rémunération

La politique de rémunération vise à s'assurer que les collaborateurs de Rothschild Martin Maurel sont rémunérés conformément aux orientations définies par la direction et à la réglementation en vigueur. En application du Règlement (UE) 2019/2088, Rothschild Martin Maurel doit publier la manière dont sa politique de rémunération globale intègre les risques de durabilité. La politique de rémunération a été revue par la banque pour la rendre conforme à la réglementation et sera publiée prochainement.